



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Urbanisme Risques**

Affaire suivie par Romain GUEST
Chargé d'étude aménagement urbanisme
Tél : 05 59 80 87 09
Mél : cdpenaf64@equipement-agriculture.gouv.fr

Pau, le 09 FEV. 2023

Le Président de la commission à
Monsieur Patrick LABERNADIE
Maire de Louvie-Juzon

Objet : Avis de la CDPENAF du 11 janvier 2023 sur la demande de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Louvie-Juzon

Vous avez transmis pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, la demande de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Louvie-Juzon en date du 1^{er} décembre 2022.

Cette modification vise à :

- autoriser en zone A et N les extensions et annexes des habitations,
- modifier les règles de hauteur pour les habitations et leurs annexes en zone A et N,
- identifier 5 anciennes granges pouvant faire l'objet d'un changement de destination ; l'avis de la CDPENAF n'étant pas requis sur ce dernier point.

La commission s'est réunie le 11 janvier 2023 et a émis un avis favorable à cette demande, considérant que les conditions limitatives de construction des extensions et des annexes des habitations existantes en zone A et N sont fixées par des règles d'emprise, d'implantation et de hauteur, qui ne sont pas de nature à compromettre l'activité agricole et la qualité environnementale et paysagère des sites.

Le Président de la commission



Fabien MENU